

Ville de LA MOTTE-SERVOLEX

Conseil Municipal du 12 novembre 2024

## *Extrait du registre des délibérations*

Convocation du 6 novembre 2024  
Mise en ligne le 15 novembre 2024

Le douze novembre deux mille vingt quatre, à dix-neuf heures, le Conseil Municipal, s'est réuni à la mairie, sous la présidence de Monsieur Luc BERTHOUD, Maire.

**Présents** : MM. BERTHOUD, MITHIEUX, Mmes JACQUEMIN, WILLIGENS, MADELAINE, MM. GAGET, CARENCO, GRILLAUD, Mmes AFONSO-CHANTEPIE, DURET, EVROUX, MM. BACQUELIN, CALLEWAERT, DOGLIONI, DUBONNET, GASPERONI, GHAFAR, Mmes JOLY-PROVENT, MRUGACZ, I. PALMIERI, ROUTIN, MM. MELMOUX, RINCHET.

**Procurations :**

Mme VERNAZ	à	Mme MADELAINE
M. PICQ	à	Mme DURET
Mme BARRA	à	M. CARENCO
Mme LANNES-BRUN	à	Mme WILLIGENS
Mme TATEIA	à	M. BERTHOUD
Mme E. PALMIERI	à	Mme ROUTIN
Mme GRANIER	à	Mme I. PALMIERI
M. CHARVIN	à	Mme JACQUEMIN
M. FRANCESCATO	à	M. MITHIEUX
Mme SABY	à	M. CALLEWAERT

**Secrétaire de séance élue** : Madame Maud MRUGACZ

**Nombre de Conseillers en exercice : 33**

Présents :	23
Représentés :	10
Absent :	0

**N° 2024-11-13**

**Objet** : **PROJET DE RESTAURATION ET DE SÉCURISATION DES BERGES DE LA LEYSSE – AVIS DE LA COMMUNE DANS LE CADRE DE LA PROCÉDURE D'ÉVALUATION ENVIRONNEMENTALE**

**Rapport de Luc BERTHOUD, Maire**

Le projet de restauration et de sécurisation des berges de la Lysse, porté par Grand Chambéry et le Cisalb en tant que maître d'ouvrage délégué, fait l'objet d'une instruction en vue d'une enquête publique préalable à une autorisation environnementale et déclaration d'utilité publique valant mise en compatibilité du PLUI-HD de Grand Chambéry. Dans ce cadre, ce projet est soumis à évaluation environnementale.

En application des articles L.122-1 et R.122-7 du code de l'environnement, la Ville de La Motte-Servolex est invitée à se prononcer au titre de la procédure environnementale sur ce dossier dans un délai de deux mois à compter de la saisine par la Préfecture reçue par courrier le 17 octobre 2024.

L'avis délibéré de la collectivité relatif à la procédure environnementale sera joint au dossier d'enquête publique.

Ville de LA MOTTE-SERVOLEX

Conseil Municipal du 12 novembre 2024

## *Extrait du registre des délibérations*

Le projet de travaux de protection contre les inondations et de restauration de la Leysse aval poursuit un double objectif :

- la protection des populations et des biens contre les crues par le renforcement et la reconstruction des digues de la Leysse,
- la restauration écologique de la Leysse par l'élargissement de l'espace digues, la reconnexion des annexes alluviales et la diversification des écoulements, permettant ainsi d'augmenter sa résilience vis-à-vis du réchauffement climatique.

Ce projet a été soumis à la Commission Urbanisme, Travaux et Développement Durable du 4 novembre 2024.

En conséquence, il est proposé de bien vouloir retenir la conclusion suivante :

**Le Conseil Municipal :**

- \* **émet un avis favorable au dossier d'évaluation environnementale du projet de restauration et de sécurisation des berges de la Leysse.**

***Mis aux voix, le rapport est ADOPTÉ à l'unanimité***

Ainsi fait et délibéré  
Pour extrait certifié conforme

**Le Maire**



**Luc BERTHOUD**